

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRE

La Société CARTHAGE CEMENT

Siège social: Lot 101, Rue du Lac Annecy Les Berges du Lac 1053 Tunis

La Société de CARTHAGE CEMENT, publie ci-dessous, ses états financiers Intermédiaires arrêtés au 30 juin 2014 accompagnés de l'avis des commissaires aux comptes: Mr Ahmed BELAIFA et Mr Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI.

BILAN ARRETE AU 30 JUIN 2014

(exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>30-juin</u>		<u>31-déc</u>
		2014	2013	2013
ACTIFS				
<u>Actifs non courants</u>				
<i><u>Actifs immobilisés</u></i>				
Immobilisations incorporelles		3 236 810	3 108 213	3 153 863
Moins : Amortissements		(715 303)	(526 036)	(620 822)
	1	2 521 507	2 582 177	2 533 041
Immobilisations corporelles		917 210 712	863 048 765	901 339 055
Moins : Amortissements		(107 170 347)	(73 138 298)	(85 017 934)
	2	810 040 365	789 910 467	816 321 121
Immobilisations financières		3 032 141	687 253	2 350 350
Moins : Provisions		(124 967)	-	-
	3	2 907 174	687 253	2 350 350
<i><u>Total des actifs immobilisés</u></i>		815 469 046	793 179 897	821 204 512
Autres actifs non courants	4	33 116 357	39 284 003	36 702 430
<u>Total des actifs non courants</u>		848 585 403	832 463 900	857 906 942
<u>Actifs courants</u>				
Stocks		36 220 407	17 934 375	36 921 264
Moins : Provisions		(472 805)	(200 000)	(300 000)
	5	35 747 602	17 734 375	36 621 264
Clients et comptes rattachés	6	33 572 016	11 271 982	18 855 497
Moins : Provisions		(813 503)	(293 846)	(406 659)
		32 758 513	10 978 136	18 448 838
Autres actifs courants	7	19 545 316	16 016 832	19 889 150
Liquidités et équivalents de liquidités	8	2 044 627	24 917 380	838 110
<u>Total des actifs courants</u>		90 096 058	69 646 723	75 797 362
<u>TOTAL DES ACTIFS</u>		938 681 461	902 110 623	933 704 304

BILAN ARRETE AU 30 JUIN 2014

(exprimé en dinar tunisien)

	Notes	30-juin		31-déc
		2014	2013	2013
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS				
<u>Capitaux propres</u>				
Capital social		172 134 413	172 134 413	172 134 413
Réserves légales		588 801	588 801	588 801
Autres capitaux propres		1 809 234	1 809 234	1 809 234
Prime d'émission		117 321 012	117 321 012	117 321 012
Résultats reportés		(26 318 111)	(4 624 136)	(4 624 136)
<u>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</u>		<u>265 535 349</u>	<u>287 229 324</u>	<u>287 229 324</u>
Résultat net de la période		(13 686 007)	(4 906 633)	(21 693 975)
<u>Total des capitaux propres avant affectation</u>		<u>251 849 342</u>	<u>282 322 691</u>	<u>265 535 349</u>
PASSIFS				
<u>Passifs non courants</u>				
Emprunts	10	337 890 006	385 948 625	360 747 834
Crédits bails	11	7 612 208	10 687 462	8 726 901
Comptes courants actionnaires	12	82 214 363	76 366 380	79 223 480
Provisions pour risques et charges	13	4 245 211	-	3 077 500
Passifs d'impôts		-	1 001 261	1 001 261
<u>Total des passifs non courants</u>		<u>431 961 788</u>	<u>474 003 728</u>	<u>452 776 976</u>
<u>Passifs courants</u>				
Fournisseurs et comptes rattachés	14	61 802 490	40 896 701	62 384 181
Autres passifs courants	15	25 928 992	12 982 302	15 026 327
Concours bancaires et autres passifs financiers	16	167 138 849	91 905 201	137 981 471
<u>Total des passifs courants</u>		<u>254 870 331</u>	<u>145 784 204</u>	<u>215 391 979</u>
<u>Total des passifs</u>		<u>686 832 119</u>	<u>619 787 932</u>	<u>668 168 955</u>
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		938 681 461	902 110 623	933 704 304

ETAT DE RESULTAT
(exprimé en dinar tunisien)

	<u>NOTE</u>	<u>30-juin</u>		<u>31-déc</u>
		<u>2014</u>	<u>2013</u>	<u>2 013</u>
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Revenus	17	101 835 993	19 634 082	48 736 938
Production immobilisée	18	3 659 096	3 987 618	10 308 158
Total produits d'exploitation		105 495 089	23 621 700	59 045 096
CHARGES D'EXPLOITATION				
Variation des stocks de produits finis et des encours		2 713 535	(1 609 881)	-16 191 080
Achats d'approvisionnements consommés	19	50 901 407	6 755 951	25 921 986
Charges de personnel	20	11 875 379	6 523 281	15 243 388
Dotations aux amortissements et aux provisions	21	26 931 201	14 553 556	37 341 673
Autres charges d'exploitation	22	5 277 197	2 437 087	6 659 327
Total des charges d'exploitation		97 698 719	28 659 994	68 975 294
RESULTAT D'EXPLOITATION		7 796 370	(5 038 294)	(9 930 198)
Charges financières nettes	23	(21 113 938)	(238 974)	(11 914 202)
Produits des placements	24	28 531	563 257	734 441
Autres gains ordinaires	25	18 111	15 057	22 659
Autres pertes ordinaires	26	(188 778)	(153 503)	(467 736)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPÔT		(13 459 704)	(4 852 457)	(21 555 036)
Impôt sur les sociétés		(226 303)	(54 176)	(138 939)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPÔT		(13 686 007)	(4 906 633)	(21 693 975)

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	30-juin		31-déc
Flux de trésorerie liés à l'exploitation	2014	2013	2 013
Encaissements reçus des clients	106 055 922	24 288 783	50 948 107
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	(44 233 796)	(17 399 307)	(42 716 734)
Intérêts payés	(19 977 096)	(13 237 885)	(22 614 072)
Impôts et taxes payés	(597 481)	(2 016 343)	(2 127 248)
Autres flux	(69 265)	767 851	229 372
Flux de trésorerie provenant de/ affectés à l'exploitation	41 178 284	(7 596 901)	(16 280 575)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(43 401 383)	(51 351 027)	(83 841 587)
Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations financières	(272 651)	14 319	(1 887 981)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	(43 674 034)	(51 336 708)	(85 729 568)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Encaissements suite à l'émission d'actions	-	80 131 518	80 131 518
Encaissements provenant des emprunts bancaires	70 982 474	35 572 813	48 134 287
Remboursements des emprunts bancaires	(67 368 308)	(35 086 779)	(35 086 779)
Remboursements des crédits Leasing	(4 433 874)	(3 276 911)	(3 196 252)
Flux de Trésorerie provenant des/ affectés aux activités de financement	(819 708)	77 340 641	89 982 774
Variation de Trésorerie	(3 315 458)	18 407 032	(12 027 369)
Trésorerie au début de la période/de l'exercice	(17 882 953)	(5 855 584)	(5 855 584)
Trésorerie à la clôture de la période/de l'exercice	(21 198 411)	12 551 448	(17 882 953)

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

I. PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société Carthage Cement SA (« Carthage Cement » ou « la société ») est une société anonyme de droit tunisien constituée le 16 octobre 2008, suite à la scission totale de la société Les Grandes Carrières du Nord («GCN») en deux sociétés : Carthage Cement SA et GCN Trade.

Dans le cadre de cette scission, GCN a apporté à la société Carthage Cement un actif constitué d'un complexe de production d'agrégats comprenant des engins de carrières, des installations fixes de concassage et d'une carrière, dénommée « Essekoum et El Adham », d'une superficie totale de 218 hectares (objet du titre foncier N° 41895 BEN AROUS/ 41020 devenu après refonte N° 48843 BEN AROUS), lequel actif est grevé d'un passif. L'apport net découlant de cette opération de scission s'est élevé à 110.628.081 DT et détaillé comme suit :

Actifs immobilisés	142.246.635
Stocks	4.153.364
Autres Actifs	1.789.551
Passifs financiers	(30.165.594)
Autres passifs	<u>(7.395.875)</u>
Apport net	<u>110.628.081</u>

Cet apport net a été réparti comme suit :

Capital social	108.800.000
Prime de scission	1.828.081

L'assemblée générale extraordinaire du 10 novembre 2008 a décidé de réduire le capital social d'un montant de 66.319.940 DT pour le ramener de 108.800.000 DT à 42.480.060 DT et ce par le rachat et l'annulation de 6.631.994 actions. Le montant des actions rachetées a été converti en comptes courants associés rémunérés au taux du marché monétaire, majoré de 3 points sans qu'il ne puisse être inférieur à 8%.

L'assemblée générale extraordinaire du 20 février 2009 a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 29.200.000 DT pour le porter à 71.680.060 DT et ce, par l'émission en numéraire de 2.920.000 actions souscrites intégralement par la société BINA CORP, qui a ensuite racheté la participation de BINA HOLDING.

L'assemblée générale extraordinaire du 10 mars 2010 a décidé de réduire le nominal de l'action pour le ramener de dix dinars (10 DT) à un dinar (1 DT).

L'assemblée générale extraordinaire tenue le 14 avril 2010, a décidé l'ouverture du capital de la société et l'introduction de ses titres sur le marché alternatif de la cote de la bourse des valeurs mobilières de Tunis et d'augmenter le capital social de la société avec renonciation aux droits préférentiels de souscription au profit de nouveaux souscripteurs et ce, pour un montant de 71.000.000 DT en numéraire pour le porter de 71.680.060 DT à 142.680.060 DT par l'émission de 71.000.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 DT chacune. Le prix d'émission a été fixé à 1,900 DT l'action, soit 1 DT de nominal et 0,900 DT de prime d'émission, libéré intégralement lors de la souscription.

I. PRESENTATION DE LA SOCIETE (suite)

L'assemblée générale extraordinaire du 16 décembre 2010, a décidé d'augmenter le capital social par incorporation de réserves pour un montant de 2.743.847 DT et l'émission de 2.743.847 actions nouvelles gratuites d'une valeur nominale de 1 DT chacune, attribuées aux actionnaires à raison d'une action nouvelle pour 52 actions anciennes.

Enfin, l'assemblée générale extraordinaire du 21 juin 2012, a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 26.710.506 DT pour le porter de 145.423.907 DT à 172.134.413 DT, et ce, par la création de 26.710.506 actions nouvelles de valeur nominale de 1 DT chacune, à émettre à raison de 9 actions nouvelles pour 49 actions anciennes avec une prime d'émission de 53.421.012 DT à raison de 2 DT par action nouvellement créée.

La société Carthage Cement a pour objet principal :

- La création et l'exploitation d'une cimenterie.
- La fabrication et la vente de tous produits à base de ciment tels que parapets, agglomères, claustras et carreaux, béton, béton précontraint et béton préfabriqué,
- L'exploitation de carrières pour l'extraction de pierres à bâtir et dérivés.
- L'exploitation d'une usine moderne de concassage.

L'activité de la société est régie par la loi n°89-20 du 22 février 1989 réglementant l'exploitation des carrières, telle que complétée par les lois n°98-95 du 23 novembre 1998 et n° 2000-97 du 20 novembre 2000.

Carthage Cement détient une participation de 99 % dans la filiale « Les Carrelage de Berbères » (société en veilleuse). Conformément aux dispositions de la norme comptable tunisienne 35 relative aux états financiers consolidés, la société a opté pour ne pas présenter des états financiers consolidés. Les états financiers de Carthage Cement font partie des états financiers consolidés du groupe EL KARAME HOLDING (société mère ultime). Les titres de participation de la filiale « Les Carrelage de Berbères » sont comptabilisés au coût dans les états financiers de Carthage Cement (voir note Actifs-3)

II. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

- ✓ Les états financiers de la société Carthage Cement sont élaborés conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière ainsi que par les normes comptables tunisiennes telles que définies par la loi n°96-112 et le Décret 96-2459 du 30 Décembre 1996.
- ✓ Les états financiers sont établis en dinars tunisiens et couvrent la période allant du 1^{er} janvier au 30 Juin 2014.
- ✓ Les états financiers comprennent le bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et les notes annexes.
- ✓ Les états financiers intermédiaires au 30 juin 2014 sont établis conformément à la norme NC19 relative aux états financiers intermédiaires. Ainsi, les notes présentées portent sur les événements et transactions significatifs du semestre.

III. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers ont été préparés par référence à l'hypothèse de continuité de l'exploitation ainsi qu'aux conventions comptables de base et notamment :

- Convention du coût historique ;
- Convention de la périodicité ;
- Convention de rattachement des charges aux produits ;
- Convention de prudence ;
- Convention de permanence des méthodes.

Les bases de mesure et les principes comptables les plus pertinents pour la présentation des états financiers arrêtés au 30 juin 2014 se résument comme suit :

III-1 Unité monétaire

Les comptes de la société Carthage Cement sont arrêtés et présentés en dinar tunisien (« DT »).

III-2 Comptabilisation des immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors taxes récupérables et compte tenu des frais se rapportant à leur acquisition et à leur mise en utilisation.

Certaines immobilisations sont reconnues en utilisant l'approche par composante (C'est le cas de la cimenterie). Selon cette méthode, chaque composant d'une immobilisation corporelle, ayant un coût significatif par rapport au coût total de l'immobilisation et une durée de vie différente des autres composants, doit être comptabilisé et amorti séparément.

Les coûts ultérieurs ne sont comptabilisés pas en actifs sauf s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à ces derniers iront à la société et que ces coûts peuvent être évalués de façon fiable. Les coûts courants d'entretien sont constatés dans le résultat au cours de la période où ils sont encourus.

Les coûts d'emprunt relatifs au financement des immobilisations corporelles qualifiants (c'est-à-dire nécessitant une longue période de construction) sont capitalisés dans le coût d'acquisition de l'actif pour la partie encourue au cours de la période de construction.

Par la suite les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements, et le cas échéant des pertes de valeur, sauf pour les terrains comptabilisés au coût.

III. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES (suite)

III-2 Comptabilisation des immobilisations corporelles et incorporelles (suite)

L'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles est calculé suivant le mode linéaire en fonction et de leur durée d'utilité effective ci-dessous indiquées :

Fonds de commerce	20 ans
Logiciels	3 ans
Licence	5 ans
Agencements, aménagements et installations	10 ans
Carrière (*)	50 ans
Constructions (y compris constructions cimenterie)	20 ans
Constructions front	10 ans
Installations techniques cimenterie	10 ans
Installations climatiseurs	5 ans
Installations téléphoniques	7 ans
Matériel et Outillage industriel	30 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel et mobilier de bureau	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Matériel Ready Mix	5 ans

(*) : Au cours de l'exercice 2010, la société a procédé à une révision de la durée d'amortissement de la carrière pour la porter de 25 ans à 50 ans. Ce changement a été considéré comme un changement dans l'estimation comptable et a été traité d'une façon prospective.

La méthode d'amortissement la durée de vie restante et la valeur résiduelle sont revues par le management à l'occasion de chaque arrêté des états financiers.

III-3 Contrats de location financement

Les contrats de crédit-bail sont examinés pour être qualifiés en contrats de location financement ou de location simple.

Les contrats de location sont classés en tant que contrats de location-financement s'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des actifs.

Les immobilisations corporelles acquises en vertu d'un contrat de location financement sont enregistrées au bilan à leur juste valeur ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. La dette correspondante, nette des intérêts financiers, est inscrite au passif. Le loyer est défalqué entre remboursement du principal et charges financières selon le taux d'intérêt effectif du contrat. Les charges financières sont comptabilisées en charge de l'exercice à moins qu'elles ne soient capitalisées dans le coût d'un actif qualifiant.

III. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES (suite)

III-3 Contrats de location financement (suite)

Les immobilisations acquises par voie d'un contrat de location financement sont amorties selon la méthode linéaire sur la période la plus courte entre la durée d'utilité et la durée des contrats.

Les frais de location simple sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

III-4 Les frais préliminaires

Il s'agit des frais attachés à des opérations conditionnant l'existence, ou le développement de la société, engagés au moment de la création de la société, ou ultérieurement à cette date dans le cadre d'une extension, de l'ouverture d'un nouvel établissement ou d'une modification de son capital.

Les frais préliminaires d'une entreprise en phase de création sont portés à l'actif du bilan en charges reportées dans la mesure où ils sont nécessaires à la mise en exploitation de la société et qu'il est probable que les activités futures permettront de récupérer les montants engagés.

Ces frais englobent toutes les charges antérieures au démarrage de la société : charges financières, honoraires, amortissements...etc. Ils sont résorbés sur une durée maximale de trois ans, à partir de la date d'entrée en exploitation de la cimenterie et de cinq ans, à partir de leur engagement.

III-5 Stocks

Les stocks sont constitués principalement de produits finis et semi-finis de carrière, des pièces de rechange, des matières premières et des produits finis et semi finis de la cimenterie.

Les stocks font l'objet d'un inventaire physique à la fin de chaque exercice.

La comptabilisation des stocks est faite selon la méthode de l'inventaire intermittent.

Les stocks sont évalués comme suit :

- Les matières premières et les pièces de rechange sont valorisées au coût d'acquisition majoré des frais directement lié à l'acquisition,
- Les produits finis et semi finis sont valorisés au coût de revient réel. Le coût de revient comprend les frais directement imputés à la production ainsi qu'une quote-part des frais généraux de production alloués à la production. Les frais communs sont alloués entre les différents produits selon des clés de répartition déterminés par le management.

Les stocks à rotation lente sont ramenés à leur valeur de réalisation nette. La valeur de réalisation nette est le prix de vente estimé dans le cours normal d'activité diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés pour réaliser la vente.

III. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES (suite)

III-6 Emprunts

Les emprunts à long terme figurent au bilan pour la valeur non amortie sous la rubrique des passifs non courants. La partie à échoir dans un délai inférieur à une année, est reclassée parmi les passifs courants.

Les charges financières courues (qui incluent les intérêts ainsi que les frais d'émission des emprunts) relatives aux emprunts qui ont servi pour le financement de la construction de la cimenterie, sont capitalisées au niveau du coût. Les autres charges financières sont comptabilisées en résultat de l'exercice.

III-7 Provision pour dépréciation des comptes clients et autres actifs courants

Le management procède à la clôture de l'exercice à l'estimation d'une provision pour dépréciation des comptes clients et comptes rattachés ainsi que les comptes d'autres actifs courants. A chaque date de clôture le management détermine s'il y a des indicateurs de dépréciation des comptes clients et autres actifs courants. Ces indicateurs comprennent des éléments tels que des manquements aux paiements contractuels ou des difficultés financières du créancier. La provision est estimée selon la différence entre la valeur comptable de ces créances et la valeur recouvrable estimée au titre de ces créances.

III-8 Provisions pour risques et charges

Provisions pour litiges

Les réclamations contentieuses impliquant la société sont évaluées par la direction juridique. La direction juridique peut dans certains cas faire appel à l'assistance d'avocats spécialisés. L'estimation faite au titre du risque financier encouru fait appel au jugement. Les provisions dont l'échéance est supérieure à un an ou dont l'échéance n'est pas fixe de façon précise sont classés en passifs non courants.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information au niveau des notes aux états financiers sauf si la probabilité de sortie des ressources est probable.

Provisions pour indemnités de départ à la retraite

Une provision pour indemnité de départ à la retraite correspondant à la valeur actualisée des indemnités qui seront servis au personnel calculés selon la convention collective applicable à la société. La provision tient compte des hypothèses financières notamment le taux d'actualisation, le taux de démographies dont l'espérance de vie, l'âge de retraite, le taux de rotation des effectifs et l'évolution des salaires. La provision est présentée parmi les passifs non courants

III-9 Liquidité et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités, figurant dans le bilan et l'état de flux de trésorerie, représentent les disponibilités ainsi que les placements à court terme, liquides et facilement convertibles en trésorerie (généralement dans la maturité est inférieure à trois mois).

III. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES (suite)

III-10 Revenus

Les revenus sont constatés dès lors que les conditions suivantes sont remplies : la société a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété, le montant des revenus peut être mesuré de façon fiable, il est probable que des avantages futurs associés à l'opération bénéficieront à la société et les coûts encourus ou à encourir concernant l'opération peuvent être mesurés de façon fiable

Les revenus sont mesurés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Les revenus sont nets de remises et réductions commerciales consenties par la société.

III-11 Transactions en monnaie étrangère

Les transactions en monnaie étrangère sont converties en DT selon le cours de change de la date d'opération. A la clôture de l'exercice, les éléments monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de change de clôture et les différences de change en résultantes sont constatées en résultat de l'exercice.

IV. Faits significatifs de la période

IV-1 Avancement des travaux de construction de la cimenterie

Les travaux de constructions de la cimenterie ont été achevés en Octobre 2013 et la réception provisoire était émise au mois d'Avril 2014. Les investissements réalisés, à ce titre, ont atteint au 30 Juin 2014, un montant de 684 894 882 DT y compris les avances accordées aux fournisseurs.

IV-2 La levée de la subvention sur l'énergie

En Janvier 2014, il y a eu levée de moitié de la subvention sur l'énergie pour les cimenteries. La levée totale de la subvention a été décidée pour Juin 2014.

VI-3 Contrôle fiscal

Au cours de l'exercice 2011, la société a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 22 octobre 2008 au 31 décembre 2010.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en décembre 2011 et ayant pour effet de ramener le crédit de la TVA au 31 décembre 2010 de 3.284.195 DT à 3.276.747 DT et de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes de 16.368.135 DT dont 3.026.071 DT de pénalités et 4.094.561 DT d'excédent d'impôt sur les sociétés.

Conformément aux dispositions de l'article 44 du CDPF, la société a formulé son opposition en janvier 2012 quant aux résultats de la vérification fiscale, néanmoins l'administration n'a pas retenu l'essentiel des observations et arguments présentés par la société, touchant des questions de fond, concernant la déduction de l'amortissement de la carrière et les charges reportées.

La société a reformulé en avril 2012, son opposition et ses réserves relatives à la réponse de l'administration conformément aux dispositions de l'article 44 bis du CDPF.

En juillet 2012, un arrangement partiel a été conclu entre la société et l'administration fiscale, en vertu duquel la société a accepté les redressements touchant principalement le rejet de la déduction des charges reportées. Cet arrangement a donné lieu à la signature d'une reconnaissance de dette d'un montant de 6.483.309 DT dont 1.381.793 DT de pénalités.

Conformément aux dispositions des articles 14 et 15 de la loi de finances complémentaire pour l'année 2012, la société a signé un échéancier de règlement des dettes fiscales et a bénéficié de ce fait de l'abattement des pénalités.

IV. Faits significatifs de la période (suite)

VI-3 Contrôle fiscal (suite)

Un arrêté de taxation d'office a été notifié à la société le 28 août 2012 et ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes de 7.228.764 DT dont 780.420 DT de pénalités et 3.960.618 DT d'excédent d'impôt sur les sociétés. La société a contesté cette taxation et elle a porté l'affaire devant le tribunal de première instance. L'affaire est toujours en cours au niveau du tribunal de première instance.

La société Les Grandes Carrières du Nord, scindée en octobre 2008 en deux sociétés : Carthage Cement SA et Les Grandes Carrières du Nord Trade a fait l'objet d'un contrôle fiscal au cours de l'exercice 2010 au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008. Un avis de redressement a été notifié en octobre 2010 aux sociétés Carthage Cement et Les Grandes Carrières du Nord Trade, et ayant pour effet de réclamer un complément d'impôts et taxes de 916.323 DT, dont 299.478 DT de pénalités. La société a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification. En juillet 2013, la société a reçu un arrêté de taxation d'office ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts de 647.711 DT dont 227.418 DT de pénalités. La société a contesté cette taxation et elle a porté l'affaire devant le tribunal de première instance. Le montant de la taxation d'office a été confirmé par un jugement du tribunal de première instance de Tunis en date du 19 Mars 2014.

Un troisième contrôle a été notifié à la société Carthage Cement le 27 mars 2013, au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2012. La notification des résultats de ce contrôle a été adressée à la société en décembre 2013 et ayant pour effet de ramener le crédit de la TVA au 31 Décembre 2012 de 1.655.484 DT à 1.589.170 DT et de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes de 3.152.700 DT dont 334.916 DT de pénalités et 2.264.449 DT d'excédent d'impôt sur les sociétés. La société a adressé le 07 janvier 2014 son opposition sur les résultats dudit contrôle. Dans un courrier du 28 mars 2014, l'administration fiscale a retenu l'essentiel des chefs de redressement dans sa réponse aux oppositions formulées par la société.

La société a rejeté l'ensemble des chefs de redressement issus de ces divers contrôles fiscaux, à l'exception d'un montant de 1.907.813 DT pour lequel un passif d'impôt a été constaté. Le management de la société estime qu'aucune provision complémentaire n'est requise au titre de contrôles fiscaux.

A/ ACTIFS

NOTE N°1: IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles nettes d'amortissements totalisent au 30 juin 2014 un solde de 2.521.507 DT, contre 2.533.041 DT au 31 décembre 2013, soit une baisse de 11.534 DT qui s'analyse comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2014</u>	<u>30/06/2013</u>	<u>31/12/2013</u>
Fonds de commerce	2 700 000	2 700 000	2 700 000
Licences	1 051	1 051	1 051
Logiciels	235 636	163 295	163 295
Frais de recherche et de développement	12 348	12 348	12 348
Immobilisations incorporelles encours	287 775	231 519	277 169
Immobilisations incorporelles brutes	3 236 810	3 108 213	3 153 863
Amortissements des immobilisations incorporelles	(715 303)	(526 036)	(620 822)
Immobilisations incorporelles nettes	2 521 507	2 582 177	2 533 041

NOTE N°2 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles totalisent au 30 juin 2014 un solde net d'amortissements de 810.040.365 DT, contre 816.321.121 DT au 31 décembre 2013 et se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2014</u>	<u>30/06/2013</u>	<u>31/12/2013</u>
Terrains	2 965 922	2 965 922	2 965 922
Agencements, Aménagements et Installations	2 393 933	1 564 898	2 042 661
Carrière	111 707 060	111 707 060	111 707 060
Constructions	411 823 534	63 370 938	390 551 280
Installations climatiseurs	127 400	127 400	127 400
Installations téléphoniques	131 614	131 614	131 614
Engins de carrière acquis en leasing	12 662 672	12 662 672	12 662 672
Matériel de transport	838 730	827 434	829 360
Matériel de transport acquis en leasing	7 239 885	4 644 385	5 314 532
Matériel industriel	12 669 900	12 544 687	12 667 645
Matériel informatique	881 625	673 488	707 289
Mobilier & Matériel de bureau	711 455	593 699	629 843
Installations techniques cimenterie	337 709 971	833 088	335 237 299
Matériel Ready Mix	62 889	62 889	62 889
Matériel Ready Mix acquis en leasing	11 540 980	11 540 980	11 540 980
Immobilisations corporelles en cours	3 743 142	638 797 611	14 160 609
Total Brut	917 210 712	863 048 765	901 339 055
Amortissements des immobilisations corporelles	(107 170 347)	(73 138 298)	(85 017 934)
Total Net	810 040 365	789 910 467	816 321 121

Les mouvements enregistrés sur les comptes d'immobilisations corporelles et incorporelles se présentent dans le tableau suivant :

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS

<i>Désignations</i>	<i>VALEURS BRUTES</i>				<i>AMORTISSEMENTS</i>			<i>VALEURS NETTES COMPTABLES AU 30/06/2014</i>
	<i>AU 31/12/2013</i>	<i>Additions 2014</i>	<i>Transfert 2014</i>	<i>AU 30/06/2014</i>	<i>AU 31/12/2013</i>	<i>Dotation 2014</i>	<i>AU 30/06/2013</i>	
Fonds de commerce	2 700 000	-	-	2 700 000	540 370	105	540 475	2 159 525
Logiciels	163 296	72 340	-	235 636	73 506	25 642	99 148	136 488
Licence	1 051	-	-	1 051	684	67 500	68 184	-67 133
Frais de recherches et de développements	12 348	-	-	12 348	6 262	1 234	7 496	4 852
Immobilisations incorporelles encours	277 169	10 606	-	287 775	-	-	-	287 775
Total immobilisations incorporelles	3 153 864	82 946	-	3 236 810	620 822	94 481	715 303	2 521 507
Terrain	2 965 922	-	-	2 965 922	-	-	-	2 965 922
Agencements, Aménagements et Installations	2 042 661	351 272	-	2 393 933	814 226	73 833	888 059	1 505 874
Carrière	111 707 060	-	-	111 707 060	17 873 129	1 117 070	18 990 199	92 716 861
Constructions	390 551 280	8 127 307	13 144 947	411 823 534	33 768 404	9 322 786	43 091 190	368 732 344
Installations techniques cimenterie	335 237 299	2 401 462	71 210	337 709 971	3 691 731	8 419 503	12 111 234	325 598 737
Installation climatiseurs	127 400	-	-	127 400	116 952	2 533	119 485	7 915
Installation téléphonique	131 614	-	-	131 614	84 904	6 925	91 829	39 785
Engins de carrière acquis en leasing	12 662 672	-	-	12 662 672	8 057 803	1 226 017	9 283 820	3 378 852
Matériel de transport	829 360	9 370	-	838 730	757 720	16 623	774 343	64 387
Matériel de transport acquis en leasing	5 314 532	1 925 353	-	7 239 885	1 508 112	659 496	2 167 608	5 072 277
Matériel industriel	12 667 645	-	2 255	12 669 900	11 959 911	59 475	12 019 386	650 514
Matériel informatique	707 289	174 336	-	881 625	554 519	55 262	609 781	271 844
Mobilier et Matériel de bureau	629 843	81 612	-	711 455	459 881	37 218	497 099	214 356
Matériels Ready Mix	62 889	-	-	62 889	10 079	1 573	11 652	51 237
Matériels Ready Mix acquis en leasing	11 540 980	-	-	11 540 980	5 360 563	1 154 099	6 514 662	5 026 318
Immobilisations corporelles encours	14 160 609	2 800 945	-13 218 412	3 743 142	-	-	-	3 743 142
Total immobilisations corporelles	901 339 055	15 871 657	-	917 210 712	85 017 934	22 152 413	107 170 347	810 040 365
Total des immobilisations	904 492 919	15 954 603		920 447 522	85 638 756	22 246 894	107 885 650	812 561 872

NOTE N°3 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières s'analysent comme suit :

Désignation	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
Titres de participation "Les Carrelages de Berbères"	350 883	350 883	350 883
Prêts au personnel	331 962	127 412	176 961
Dépôts et cautionnements versés	2 349 296	208 958	1 822 506
Total Brut	3 032 141	687 253	2 350 350
Provisions immobilisations financières	(124 967)	-	-
Total Net	2 907 174	687 253	2 350 350

NOTE N°4 : AUTRES ACTIFS NON COURANTS

Les autres actifs non courants totalisent au 30 Juin 2014 un montant net de 33.116.357 DT, contre 36.702.429 DT à la clôture de l'exercice 2013, soit une diminution de 3.586.071 DT. Ils enregistrent principalement les charges engagées par la société avant l'entrée en exploitation de l'activité cimenterie. Il s'agit essentiellement de frais d'études et de recherches et une quote-part des charges d'exploitation (amortissements, honoraires, charges de personnel, frais de mission et charges financières sur comptes courants actionnaires..) rattachés à l'activité cimenterie. Ces frais devront être résorbés sur une durée maximale de 3 années, à partir de l'entrée en exploitation de la cimenterie et dans un délai ne dépassant pas 5 ans de leurs engagements. La société a arrêté la capitalisation des frais préliminaires à partir du mois d'octobre 2013, date d'entrée en activité de la cimenterie.

Les frais préliminaires s'analysent comme suit

Désignation	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
Frais d'études et de recherches	12 857 980	12 422 775	12 857 980
Honoraires	846 430	835 414	846 430
Frais de voyages, déplacements et restauration	951 781	889 785	951 781
Charges du personnel	5 715 806	5 056 656	5 715 806
Charges financières	3 099 001	2 581 212	3 099 002
Capitalisation des différences de changes	1 738 058	1 397 764	1 738 058
Divers frais	2 254 187	932 107	2 254 187
Frais préliminaires Ready mix	845 523	845 523	845 523
Frais d'introduction en bourse	2 631 323	2 629 177	2 631 323
Amortissement Carrière	6 702 423	6 702 423	6 702 423
Amortissement Construction Front	2 130 740	2 130 740	2 130 740
Amortissements engins et pistes carrières	2 280 567	2 136 886	2 280 567
Intérêts sur comptes courants actionnaires	26 040 181	24 611 630	26 040 181
Capitalisation des produits financiers	(4 550 612)	(4 550 612)	(4 550 612)
Impôts sur les bénéfices 2008	1 296 203	1 296 203	1 296 203
Total brut	64 839 591	59 917 683	64 839 592
Résorption frais préliminaires de 2008	(31 105 223)	(20 129 425)	(27 519 151)
Résorption frais préliminaires Ready Mix	(618 011)	(504 255)	(618 011)
Total résorptions	(31 723 234)	(20 633 680)	(28 137 162)
Total des autres actifs non courants	33 116 357	39 284 003	36 702 430

NOTE N°5 : STOCKS

Les stocks nets s'élèvent au 30 juin 2014 à 35.747.602 DT, contre 36.621.264 DT au 31 Décembre 2013, enregistrant ainsi une baisse de 873.662 DT. Ils s'analysent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2014</u>	<u>30/06/2013</u>	<u>31/12/2013</u>
Pièces de rechanges	2 335 236	1 997 752	2 003 773
Produits finis Agrégats	10 652 696	11 325 462	10 552 150
Produits semi-finis Agrégats	11 684 136	4 516 237	9 675 752
Stocks Ciments	2 030 357	-	3 160 071
Matières premières Ready Mix	185 201	58 261	171 514
Stocks matières premières cimenterie	8 763 663	-	11 038 868
Emballages	569 118	-	290 304
Gasoil	-	36 663	28 832
<u>TOTAL</u>	<u>36 220 407</u>	<u>17 934 375</u>	<u>36 921 264</u>
Moins : Provisions/Stocks	(472 805)	(200 000)	(300 000)
<u>TOTAL NET</u>	<u>35 747 602</u>	<u>17 734 375</u>	<u>36 621 264</u>

NOTE N°6 : CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Le poste clients et comptes rattachés s'analyse comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2014</u>	<u>30/06/2013</u>	<u>31/12/2013</u>
Clients Agrégats	6 284 698	4 489 406	3 241 051
Clients Ciments	8 807 536	-	8 803 854
Clients Ready Mix	3 880 244	1 767 318	2 561 583
Clients Douteux	803 535	285 877	396 690
Clients, effets à recevoir	1 919 424	3 642 412	33 274
Clients, effets à l'encaissement	-	-	616 161
Clients, chèques à l'encaissement	3 277 709	1 048 958	830 874
Clients, effets impayés	1 005 041	6 036	2 201 344
Clients, chèques impayés	7 593 829	31 974	170 666
<u>TOTAL BRUT</u>	<u>33 572 016</u>	<u>11 271 982</u>	<u>18 855 497</u>
Moins : Provisions /Clients	(813 503)	(293 846)	(406 659)
<u>TOTAL NET</u>	<u>32 758 513</u>	<u>10 978 136</u>	<u>18 448 838</u>

NOTE N°7 : LES AUTRES ACTIFS COURANTS

Cette rubrique s'élève au 30 Juin 2014, à 19.545.316 DT, contre 19.889.150 DT au 31 Décembre 2013, enregistrant ainsi une diminution de 343.833 DT, se détaillant ainsi :

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2014</u>	<u>30/06/2013</u>	<u>31/12/2013</u>
Fournisseurs avances et acomptes	271 071	4 271 994	99 794
Fournisseurs avances et acomptes NLS	4 280 418	-	4 280 418
Personnel avances et acomptes	-	19 069	-
Etat impôts et taxes	11 769 981	7 970 998	13 018 704
BINA Trade	416 827	419 393	419 543
BINA Holding	23 606	23 606	23 606
Maghreb Transport	579 833	579 833	579 833
Promotourisme	18 666	18 666	18 666
Tunisia Marble&Tiles	1 192	1 192	1 192
Hôtel EL KSAR	1 391	1 391	1 391
Carrelages de Berbère	171 481	173 531	171 481
Jugartha Manutention	3 900	3 900	3 900
Produits à recevoir	166 583	-	445 321
Charges constatées d'avance	1 857 868	416 034	633 578
Comptes d'attente à régulariser	420 144	420 144	420 144
Autres	2 401	1 905 602	-
<u>TOTAL BRUT</u>	<u>19 985 362</u>	<u>16 225 353</u>	<u>20 117 571</u>
Moins : provisions pour dépréciation des autres actifs courants	(440 046)	(208 521)	(228 421)
<u>TOTAL NET</u>	<u>19 545 316</u>	<u>16 016 832</u>	<u>19 889 150</u>

NOTE N°8 : LIQUIDITES ET EQUIVALENT DE LIQUIDITES

Les liquidités et équivalents de liquidités totalisent au 30 juin 2014 un solde de 2.044.627 DT, contre 838.110 DT au 31 décembre 2013, enregistrant ainsi une augmentation de 1.206.517 DT se détaillant comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2014</u>	<u>30/06/2013</u>	<u>31/12/2013</u>
Placements à terme	-	24 500 000	-
Banques (a)	1 975 206	331 019	807 122
Caisses	69 421	86 361	30 988
<u>Total</u>	<u>2 044 627</u>	<u>24 917 380</u>	<u>838 110</u>

NOTE N°8 : LIQUIDITES ET EQUIVALENT DE LIQUIDITES (suite)

Le solde du compte « banques » se détaille comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2014</u>	<u>30/06/2013</u>	<u>31/12/2013</u>
Tunisian Qatari Bank	266 779	49 729	132 699
Société Tunisienne de Banque	-	-	75 430
Banque Tuniso-koweitienne	727 711	-	2 529
Banque de Tunisie Agence lac	505 773	7 780	51 947
Banque Nationale Agricole	-	1 272	-
Banque Internationale Arabe de Tunisie	106 363	-	13 612
Banque de Tunisie et des Emirats	11	-	5 246
Attijari Bank	67 499	-	-
ArabTunisian Bank	-	10 807	4 790
Banque Tuniso-Libyenne	11 000	224 749	33 140
AL BARAKA	244 348	36 682	107 973
STUSID Bank	41 809	-	-
Zitouna Bank	3 913	-	379 756
<u>Total</u>	<u>1 975 206</u>	<u>331 019</u>	<u>807 122</u>

B/ CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS**NOTE N°9 : CAPITAUX PROPRES**

Les capitaux propres avant affectation du résultat totalisent au 30 juin 2014 un solde de 265.535.349 DT, contre 287.229.324 DT au 31 Décembre 2013, soit une baisse de 21.693.975 DT.

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2014</u>	<u>30/06/2013</u>	<u>31/12/2013</u>
Capital social	172 134 413	172 134 413	172 134 413
Réserve légale	588 801	588 801	588 801
Prime d'émission	117 321 012	117 321 012	117 321 012
Prime de scission	1 809 234	1 809 234	1 809 234
Résultats reportés	(26 318 111)	(4 624 136)	(4 624 136)
Total capitaux propres avant résultat de la période	<u>265 535 349</u>	<u>287 229 324</u>	<u>287 229 324</u>
Résultat de la période/de l'exercice	(13 686 007)	(4 906 633)	(21 693 975)
Total des capitaux propres	<u>251 849 342</u>	<u>282 322 691</u>	<u>265 535 349</u>

Le montant des amortissements différés inclus au niveau des résultats reportés s'élève à 17.602.075 DT au 31 Décembre 2013.

Tableau de variation des capitaux propres au 30 Juin 2014

<i>(En dinar tunisien)</i>	<i>Capital social</i>	<i>Prime de scission</i>	<i>Prime d'émission</i>	<i>Réserves légales</i>	<i>Pertes cumulées</i>	<i>Amortissements différés</i>	<i>Résultats de l'exercice</i>	<i>Total</i>
Solides au 31 décembre 2012	145 423 907	1 809 234	63 900 000	588 801	2 307 483	-	-6 931 619	207 097 806
Augmentation du capital	26 710 506	-	53 421 012	-	-	-	-	80 131 518
Affectation du résultat 2012					(6 931 619)		6 931 619	-
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	-	(21 693 975)	(21 693 975)
Solides au 31 décembre 2013	172 134 413	1 809 234	117 321 012	588 801	(4 624 136)	-	(21 693 975)	265 535 349
Affectation du résultat	-	-	-	-	(4 091 900)	(17 602 075)	21 693 975	-
Résultat de la période	-	-	-	-	-	-	(13 686 007)	(13 686 007)
Solides au 30 Juin 2014	172 134 413	1 809 234	117 321 012	588 801	(8 716 036)	(17 602 075)	(13 686 007)	251 849 342

Tableau de variation des capitaux propres au 30 Juin 2013

<i>(En dinar tunisien)</i>	<i>Capital social</i>	<i>Prime de scission</i>	<i>Prime d'émission</i>	<i>Réserves légales</i>	<i>Pertes cumulées</i>	<i>Amortissements différés</i>	<i>Résultats de l'exercice</i>	<i>Total</i>
Solides au 31 décembre 2012	145 423 907	1 809 234	63 900 000	588 801	2 307 483	-	-6 931 619	207 097 806
Augmentation du capital	26 710 506	-	53 421 012	-	-	-	-	80 131 518
Affectation du résultat 2012					(6 931 619)		6 931 619	-
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	-	-4 906 633	-4 906 633
Solides au 30 Juin 2013	172 134 413	1 809 234	117 321 012	588 801	(4 624 136)	-	(4 906 633)	(282 322 691)

NOTE N°10 : EMPRUNTS

TABLEAU DES EMPRUNTS AU 30-juin-14:
(Montants exprimés en dinar)

	SOLDES AU 31/12/2013		MOUVEMENTS DE LA PERIODE			SOLDES AU 30/06/2014			
	Total en début de période	Echéances à +1 an	Echéances à -1 an	Additions	Remboursement	Total en fin de période	Echéances à +1 an	Echéances à -1 an	Echéances à -1 an impayées
AMEN BANK	23 132 937	19 046 698	4 086 239	17 303	2 499 204	20 651 036	17 955 873	2 695 163	237 799
ATB	14 100 000	12 300 000	1 800 000	1 340 000	480 000	14 960 000	11 680 000	3 280 000	-
ATTIJARI BANK	23 220 235	20 178 977	3 041 258	3 800 000	2 087 757	24 932 478	19 191 544	5 740 934	-
BH	60 600 000	48 024 546	12 575 454	-	2 732 923	57 867 077	45 275 442	12 591 635	6 407 803
BIAT	24 305 000	19 728 070	4 576 930	-	257 018	24 047 982	18 492 105	5 555 877	3 083 946
BNA	61 231 000	52 263 966	8 967 034	15 000 000	11 330 999	64 900 001	49 019 520	15 880 481	328 502
BT	116 190 459	83 828 196	32 362 263	16 000 000	29 387 437	102 803 022	77 440 760	25 362 262	2 337 389
BTE	11 508 753	9 650 419	1 858 334	84 599	-	11 593 352	9 082 644	2 510 708	1 206 944
BTk	29 200 000	22 587 050	6 612 950	56 648	-	29 256 648	20 964 832	8 291 816	4 290 732
BTL	17 700 000	15 583 334	2 116 666	-	230 907	17 469 093	14 608 333	2 860 760	402 745
STB	55 600 000	48 312 828	7 287 172	5 000 000	2 480 837	58 119 163	45 586 592	12 532 571	4 213 355
STUSID	11 150 000	9 243 750	1 906 250	-	8 732	11 141 268	8 592 361	2 548 907	1 246 129
TOTAL	447 938 384	360 747 834	87 190 550	41 298 550	51 495 814	437 741 121	337 890 006	99 851 114	23 755 346

NOTE N°11 : Leasing

Le poste « Leasing » accuse au 30 juin 2014 un solde de 7.612.208 DT et représente l'encours à plus d'un an des crédits contractés auprès des sociétés de leasing. L'analyse de ce poste par maturité se présente comme suit :

<u>Année</u>	<u>Loyer HT</u>	<u>Principal</u>	<u>Intérêts</u>
2014	3 185 382	2 682 478	502 904
2015 (Premier semestre)	3 101 479	2 718 802	382 677
2015 (Deuxième semestre)	2 565 338	2 294 307	271 031
2016	3 205 936	2 884 346	321 590
2017	2 027 423	1 903 190	124 233
2018	522 404	497 036	25 368
2019	33 644	33 329	315
Total général	14 641 606	13 013 488	1 628 118
2014	3 185 382	2 682 478	502 904
2015 (Premier semestre)	3 101 479	2 718 802	382 677
Total à moins d'un an	6 286 861	5 401 280	885 581
Total à plus d'un an	8 354 745	7 612 208	742 536

NOTE N°12 : COMPTES COURANTS ASSOCIES

Le solde de cette rubrique qui s'élève au 30 juin 2014 à 82.214.363 DT, s'analyse comme suit (pour plus de détails se référer à la note 27) :

Compte courant Lazhar STA	23 227 394
Compte courant BINA CORP	33 159 970
Intérêts sur compte courant Lazhar STA	11 490 250
Intérêts sur compte courant BINA CORP	14 336 749
Total	<u>82 214 363</u>

NOTE N°13 : PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES

<u>Désignation</u>	<u>30-juin-14</u>	<u>30-juin-13</u>	<u>31-déc-13</u>
Provisions pour départ à la retraite	431 796	0	265 345
Provisions pour risque/ Exploitation de la carrière	1 905 602	0	1 905 602
Provisions pour risques et charges divers	1 907 813	0	906 552
Total	<u>4 245 211</u>	<u>0</u>	<u>3 077 500</u>

NOTE N°14 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

Le poste « Fournisseurs et comptes rattachés » accuse au 30 juin 2014 un solde de 61.802.490 DT, contre 62.384.181 DT au 31 décembre 2013 et s'analyse comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30-juin-14</u>	<u>30-juin-13</u>	<u>31-déc-13</u>
Fournisseurs d'exploitation	16 700 610	5 947 498	9 997 684
Fournisseurs, effets à payer	10 353 152	5 456 822	12 212 496
Fournisseurs d'immobilisations	27 358 260	28 945 976	39 950 826
Fournisseurs d'immobilisations, effets à payer	1 483	383 185	1 483
Autres fournisseurs	7 388 985	163 220	221 692
<u>Total</u>	<u>61 802 490</u>	<u>40 896 701</u>	<u>62 384 181</u>

NOTE N°15 : AUTRES PASSIFS COURANTS

Les autres passifs courants présentent, au 30 juin 2014, un total de 25.928.992 DT, contre 15.026.327 DT au 31 décembre 2013 et se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2014</u>	<u>30/06/2013</u>	<u>31/12/2013</u>
Clients, avances et acomptes	3 857 933	31 634	99 397
Etat impôts et taxes	4 838 082	2 495 101	2 120 549
Redressement fiscal	3 269 239	4 018 784	3 843 086
Rémunérations dues au personnel	8 572	66 891	847 418
JUGURTHA STUDIES	12 769	12 769	12 769
NAFRINVEST	9 846	9 846	9 846
Maghreb Carrelage	34 518	34 518	34 518
Grande immobilière du nord	14 209	14 209	14 209
CNSS	2 068 912	1 436 289	1 916 777
Charges à payer (y compris personnel)	10 644 949	849 734	5 216 855
Congés à payer	1 044 622	1 839 992	781 602
Provisions pour risques et charges	124 281	2 029 883	124 281
Compte d'attente	1 060	1 060	1 060
Produits constatés d'avance	-	141 592	-
Autres passifs courants	-	-	3 960
<u>Total</u>	<u>25 928 992</u>	<u>12 982 302</u>	<u>15 026 327</u>

NOTE N°16 : CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Les concours bancaires et autres passifs financiers totalisent au 30 juin 2014 un solde de 167.138.849 DT, contre 137.981.471 DT au 31 décembre 2013 et se détaillent comme suit :

Désignation	<u>30-juin-14</u>	<u>30-juin-13</u>	<u>31-déc-13</u>
Echéances à moins d'un an sur emprunts bancaires (note 10)	99 851 114	56 449 906	87 190 550
Crédit de gestion (financement de stock et préfinancement d'export)	15 833 051	-	2 021 621
Echéances à moins d'un an sur crédits bails (note 11)	5 401 280	5 637 861	5 416 810
Intérêts courus	22 810 366	17 451 501	24 631 427
Banques (a)	23 243 038	12 365 933	18 721 063
Total	<u>167 138 849</u>	<u>91 905 201</u>	<u>137 981 471</u>

(a) Les banques créditrices qui totalisent au 30 juin 2014 un solde de 23.243.038 DT se détaillent comme suit :

Désignation	<u>30-juin-14</u>	<u>30-juin-13</u>	<u>31-déc-13</u>
Attijari Bank	-	750 217	1 614 017
Arab Tunisian Bank	181	516	-
Banque de Tunisie Agence centrale	12 232 894	8 179 873	6 107 485
Banque Nationale Agricole	1 576 249	-	5 126 605
Banque Tuniso-Libyenne	1 901 415	277 214	-
Banque de l'Habitat	2 366 986	1 041 800	4 491 456
Société Tunisienne de Banque	3 218 775	84 185	88 131
Amen Bank	1 946 538	2 022 105	1 284 240
STUSID Bank	-	8 614	9 129
Banque de Tunisie et des Emirats	-	1 401	-
Banque Tuniso-koweitienne	-	8	-
Total	<u>23 243 038</u>	<u>12 365 933</u>	<u>18 721 063</u>

B/ RESULTAT DE LA PERIODE

NOTE N°17 : PRODUITS D'EXPLOITATION

Les produits d'exploitation s'analysent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30-juin-14</u>	<u>30-juin-13</u>	<u>31-déc-13</u>
Ventes des produits de carrière	8 360 149	10 480 002	18 934 304
Ventes de béton prêt à l'emploi	10 064 389	8 015 766	16 122 997
Ventes clinker	19 262 975	-	11 633 464
Ventes ciments	64 121 698	-	293 922
Chargements et transports	26 782	1 138 314	1 752 251
Total	101 835 993	19 634 082	48 736 938

NOTE N°18 : PRODUCTION IMMOBILISEE

La production immobilisée est constituée de la quote-part des charges d'exploitation, des dotations aux amortissements et des charges de personnel imputables aux livraisons à soi même d'immobilisations et se détaille comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30-juin-14</u>	<u>30-juin-13</u>	<u>31-déc-13</u>
Travaux Piste Carrière	738 641	1 026 007	2 993 354
Travaux Piste Cimenterie	738 641	555 230	305 678
Travaux préparatoires Cimenterie	2 181 814	987 659	3 802 981
Aires de stockage	-	1 418 722	3 206 145
Total	3 659 096	3 987 618	10 308 158

NOTE N°19: ACHATS D'APPROVISIONNEMENTS CONSOMMES

Les achats d'approvisionnement consommés s'élevant au 30 juin 2014 à 50.901.407 DT, se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30-juin-14</u>	<u>30-juin-13</u>	<u>31-déc-13</u>
Explosifs	852 832	671 980	1 367 236
Gasoil et Lubrifiants	2 176 491	1 979 035	3 913 934
Pièces de rechange	966 880	674 736	1 526 407
Achats de matières premières Ready Mix	1 838 816	3 093 319	6 219 967
Achats de matières consommables cimenterie	11 003 116	-	4 569 959
Achats de matières consommables	7 498 881	58 206	1 778 649
Prestation O&M NLS	13 258 934	-	6 220 108
Achats non stockés (Electricité & Gaz)	14 875 009	-	4 063 062
Achats non stockés de matières et fournitures	443 125	405 582	795 260
Variation de stocks des pièces de rechange	(331 462)	(163 601)	(169 622)
Variation de stocks des matières premières Ready Mix	(13 687)	31 421	(81 832)
Variation de stock matières premières cimenterie	(1 667 528)	5 273	(4 281 142)
Total	50 901 407	6 755 951	25 921 986

NOTE N°20 : CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel qui s'élèvent au 30 juin 2014 à 11.875.379 DT se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30-juin-14</u>	<u>30-juin-13</u>	<u>31-déc-13</u>
Salaires et compléments de salaires	9 959 715	6 304 580	14 053 480
Cotisations sociales	1 896 884	1 169 378	2 790 562
Autres charges sociales	18 780	3 156	112 250
Indemnité de licenciement	-	99 921	-
Transfert de charges	-	(1 053 754)	(1 712 904)
Total	11 875 379	6 523 281	15 243 388

NOTE N°21 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS & AUX PROVISIONS

Les dotations de l'exercice aux comptes d'amortissement et de provisions s'analysent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30-juin-14</u>	<u>30-juin-13</u>	<u>31-déc-13</u>
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	94 481	84 128	178 914
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	22 152 413	6 714 965	18 594 602
Dotations aux résorptions des frais préliminaires	3 586 071	7 503 481	15 006 962
Dotations aux provisions pour risques & charges	503 043	-	3 077 500
Dotations aux provisions pour créances douteuses	422 388	250 982	363 795
Dotations aux provisions pour dépréciation des stocks	172 805	-	100 000
Dotations aux provisions DCD	-	-	19 900
Total	26 931 201	14 553 556	37 341 673

NOTE N°22 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Les autres charges d'exploitation s'analysent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30-juin-14</u>	<u>30-juin-13</u>	<u>31-déc-13</u>
Loyers et charges locatives	391 619	311 940	586 857
Entretiens et réparations	911 351	603 148	1 637 112
Assurances	440 951	416 627	755 674
Études, recherches et divers services extérieurs	23 564	21 603	56 714
Jetons de présence	74 000	36 000	68 000
Autres charges	90 562	504	-
<u>Total des services extérieurs</u>	<u>1 932 047</u>	<u>1 389 822</u>	<u>3 104 357</u>
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	343 434	179 752	524 537
Publicités, publications, relations publiques	175 679	39 957	69 662
Déplacements, missions et réceptions	228 803	114 615	337 450
Dons et subventions	41 420	28 380	88 336
Transports	1 195 370	950 149	2 117 732
Frais postaux et de télécommunications	121 945	64 393	371 774
Services bancaires et assimilés	853 842	264 744	565 258
Autres charges d'exploitation	-	855	826
<u>Total des autres services extérieurs</u>	<u>2 960 493</u>	<u>1 642 845</u>	<u>4 075 575</u>
Impôts et taxes sur rémunérations	115 100	56 750	223 057
T.C.L	55 221	46 628	114 953
Droits d'enregistrement et de timbres	129 346	41 866	289 053
Autres impôts et taxes	84 990	55 882	88 200
<u>Total des impôts et taxes</u>	<u>384 657</u>	<u>201 126</u>	<u>715 263</u>
Transfert de charges (autres charges)	-	(796 706)	(1 235 868)
Total des autres charges d'exploitation	<u>5 277 197</u>	<u>2 437 087</u>	<u>6 659 327</u>

NOTE N°23 : CHARGES FINANCIERES NETTES

Les charges financières nettes s'élèvent au 30 juin 2014 à 21.113.938 DT et se détaillent ainsi :

<u>Désignation</u>	<u>30-juin-14</u>	<u>30-juin-13</u>	<u>31-déc-13</u>
Intérêts des comptes courants actionnaires	2 990 883	2 826 045	5 683 145
Intérêts sur emprunts	16 515 319	746 067	10 074 857
Agios débiteurs	37 676	65 218	140 970
Agios créditeurs	-	(308)	-
Frais d'escomptes	565 333	133 954	475 396
Pertes de change	266 273	-	183 394
Gains de change	(786 752)	(483 782)	(776 474)
Pénalités de retards	1 525 206	73 306	387 509
Total	21 113 938	3 360 500	16 168 797
Transferts de charges (Charges financières)	-	(3 121 526)	(4 254 595)
Total	21 113 938	238 974	11 914 202

NOTE N°24 : PRODUITS DES PLACEMENTS

Les produits des placements s'élèvent au 30 Juin 2014 à 28.531 DT et se détaillent ainsi :

<u>Désignation</u>	<u>30-juin-14</u>	<u>30-juin-13</u>	<u>31-déc-13</u>
Gains nets sur cession de valeurs mobilières	28 531	8 070	47 514
Produits sur les placements	-	555 187	686 927
Total	28 531	563 257	734 441

NOTE N°25 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

Les autres gains ordinaires s'élevant au 30 juin 2014 à 18.111 DT, se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30-juin-14</u>	<u>30-juin-13</u>	<u>31-déc-13</u>
Produit de location	-	-	-
Ventes cahiers de charges	-	10 656	15 764
Reprise sur provisions pour risques et charges	15 544	-	-
Autres gains ordinaires	2 567	4 401	6 895
Total	18 111	15 057	22 659

NOTE N°26 : AUTRES PERTES ORDINAIRES

Les autres pertes ordinaires s'élevant à 188.779 DT au 30 juin 2014, se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30-juin-14</u>	<u>30-juin-13</u>	<u>31-déc-13</u>
Pénalités de contrôle fiscal	184 734	-	276 666
Pénalités de retard	3 423	117 163	60
Autres (pertes ordinaires)	621	36 340	191 010
Total	188 778	153 503	467 736

NOTE N°27 : INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIES

Les parties liées incluent les actionnaires, les principaux dirigeants (y compris les administrateurs) et leurs membres proches des familles ainsi que les sociétés contrôlées par les actionnaires et les principaux dirigeants ou sur lesquelles ils exercent de l'influence notable.

Transactions avec les parties liées

COMPTES COURANTS ASSOCIES

La société Carthage Cement a signé, le 17 novembre 2008, avec la société « BINA HOLDING » et avec le Groupe STA deux conventions de comptes courants associés, portant sur un montant 66.319.940 DT, provenant de la réduction du capital décidée par l'assemblée générale extraordinaire réunie le 10 novembre 2008.

Aux termes des conventions, ces comptes courants sont remboursables sur une durée de douze ans et productifs d'intérêts au taux du marché monétaire majoré de 3 points sans que ce taux ne puisse être inférieur à 8% l'an. Ils sont calculés par périodes de 3 mois. Les intérêts trimestriels ainsi calculés sont capitalisés et produiront eux-mêmes des intérêts. Ces comptes courants peuvent au plutôt 18 mois avant l'entrée en production être convertis en actions.

Des versions amendées et consolidées des conventions de comptes courants associés ont été signées en date du 15 avril 2010 pour prendre en compte notamment les actes de cession de créances du 16 février 2009, conclus entre le Groupe STA et BINA Corp d'une part et entre BINA Holding et BINA Corp d'autre part, et pour modifier certaines dispositions contractuelles afin de répondre à certaines exigences préalables à l'introduction en bourse.

Les nouvelles dispositions ont porté sur :

- Les modalités de capitalisation des intérêts : les intérêts sont capitalisés annuellement ;
- La durée de remboursement : les comptes courants associés sont remboursables à partir du 1^{er} janvier 2012, ils pourront être remboursés par anticipation, avec l'accord de Carthage Cement mais en aucun cas avant le 1^{er} janvier 2012 ;
- La suppression de l'option de conversion de tout ou partie des comptes courants associés en capital.

Un avenant à la convention de compte courant associé Lazhar STA a été signé le 15 septembre 2011 pour modifier certaines dispositions contractuelles et constater la prise en charge par ce dernier, des sommes payées par Carthage Cement pour le compte des sociétés « Maghreb Transport » et « Tunisie Marbles And Tiles » pour respectivement 8.341.527 DT et 1.591.049 DT et ce, dans le cadre de la levée des hypothèques et l'apurement des charges grevant le titre foncier de la carrière afin de permettre à Carthage Cement de contracter les nouveaux crédits d'investissement.

Les nouvelles dispositions portent sur :

- La durée de remboursement : les comptes courants associés sont remboursables à partir du 1^{er} Octobre 2012, ils pourront être remboursés par anticipation, avec l'accord de Carthage Cement mais en aucun cas avant le 1^{er} Octobre 2012 ;
- La capitalisation des intérêts : les intérêts annuels calculés et non servis seront capitalisés et produiront eux même des intérêts.

Le conseil d'administration réuni le 24 avril 2012 a autorisé l'amendement de l'article 3 des conventions de comptes courants associés de BINA CORP et de Monsieur Lazhar STA.

NOTE N°27 : INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIES (suite)

Les nouvelles dispositions portent sur la durée de remboursement :

- Les comptes courants associés sont accordés pour une période de 12 ans commençant à courir à partir du Financial Close.
- Cette durée s'entend comme une durée globale de manière à ce que les comptes courants associés ne soient remboursés qu'en une seule fois à la clôture de la durée de 12 ans et en tout état de cause après remboursement intégral du principal et des intérêts des crédits bancaires.
- Cette durée pourrait être raccourcie d'un commun accord entre Carthage Cement et l'actionnaire sans que cette réduction ne soit contraire aux accords conclus par Carthage Cement dans le cadre des crédits bancaires.

Aussi, le même conseil d'administration a autorisé d'ajouter une clause à l'article 3 de la convention du compte courant associé de BINA CORP, permettant l'utilisation à tout moment de ce dernier pour libérer une augmentation de capital en numéraire.

Par ailleurs, les intérêts décomptés sur les comptes courants associés au titre du premier semestre de l'exercice 2014, s'élèvent 2.990.883 DT.

Ainsi, les comptes courants associés présentent au 30 Juin 2014 un solde de 82.214.363 DT détaillés comme suit :

Compte courant Lazhar STA	23 227 394
Compte courant BINA CORP	33 159 970
Intérêts sur compte courant Lazhar STA	11 490 250
Intérêts sur compte courant BINA CORP	14 336 750
Total	<u>82 214 363</u>

BINA TRADE

La société Carthage Cement a signé le 15 Janvier 2009, une convention de fourniture de matières premières avec la société BINA TRADE (ex Grandes Carrières du Nord Trade). En vertu de cette convention, Carthage Cement s'engage à assurer l'approvisionnement de la société BINA TRADE en quantités et qualités nécessaires à la bonne exploitation des produits sur le territoire.

BINA TRADE s'engage pour sa part de mettre en œuvre tout son potentiel commercial et son réseau de distribution pour la commercialisation des produits de Carthage Cement.

Un avenant à cette convention a été signé en date du 21 avril 2011 pour la compléter par des dispositions relatives aux conditions d'approvisionnement, à la fixation des prix et aux conditions de paiement.

Carthage Cement a réalisé en juin 2014, avec la société BINA TRADE, un chiffre d'affaires en hors taxes de 5.656.712 DT. L'encours des créances détenues sur ladite société s'élève au 30 Juin 2014 à 16.546.149 DT.

	En dinar tunisien
Encours clients	4 758 369
Traites encours d'escompte	2 013 891
Traites en coffre	1 233 302
Traites impayées	8 123 760
Autres	416 827
Total	<u>16 546 149</u>

NOTE N°27 : INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIES (suite)

Par ailleurs Carthage Cement a réalisé les transactions suivantes avec BINA TRADE au cours du premier semestre de l'exercice 2014 :

- Facturation des frais de transport de matières par la société BINA Trade pour un montant de 624.606 DT (hors taxes).
- La société a mis à la disposition de BINA TRADE un étage du nouveau siège social à titre gratuit.

Monsieur Fathi Neifar (Actionnaire)

En date du 27 juillet 2012, Carthage Cement a conclu avec Monsieur Fathi Neifar un contrat de location d'un immeuble situé au Lac II et servant comme siège social de la Société. La location a été consentie pour une durée initiale et ferme de deux années à compter du 15 juillet 2012 pour un loyer annuel de 471.000 DT (hors taxes) payé trimestriellement. Par ailleurs, Carthage Cement paye également un montant annuel de 9.500 DT au titre de la contribution des frais d'entretien des parties communes. Le contrat prévoit une majoration de 5% au titre de la deuxième année. La charge constatée à ce titre au 30 juin 2014 s'élève à un montant hors taxes de 250.495 DT

EL KARAMA HOLDING

En date du 24 septembre 2013, Carthage Cement a conclu un contrat de crédit avec la société EL KARAMA Holding d'un montant de 5.000.000 DT. L'emprunt est remboursable sur une année au taux fixe de 8% l'an. La charge d'intérêt relative au premier semestre de l'exercice 2014 s'élève à 200.000 DT.

Autres parties liées

Les soldes avec les autres parties liées se présentent comme suit :

<u>Autres actifs courants</u>	<u>30-juin-14</u>	<u>30-juin-13</u>	<u>31-déc-13</u>
BINA Holding	23 606	23 606	23 606
Maghreb Transport	579 833	579 833	579 833
Promo tourisme	18 666	18 666	18 666
Tunisia Marble & Tiles	1 192	1 192	1 192
Hôtel EL KSAR	1 391	1 391	1 391
Carrelages de Berbère (a)	171 481	173 531	171 481
Jugartha Manutention	3 900	3 900	3 900
Total actifs	800 069	802 119	800 069
<u>Autres passifs courants</u>			
JUGURTHA STUDIES (b)	12 769	12 769	12 768
NAFRINVEST	9 846	9 846	9 846
Maghreb Carrelage (c)	34 518	34 518	34 518
Grande immobilière du nord (d)	14 209	14 209	14 209
Total passifs	71 342	71 342	71 341

- (a) La société « LES CARRELAGES DE BERBERES » a mis à la disposition de la société Carthage Cement un terrain sis dans le parc d'activité de Bir Kassaa 3, d'une superficie approximative de 4.238 m² pour l'exploitation de l'activité de Ready-Mix et ce, jusqu'à l'achèvement des formalités juridiques pour la cession dudit terrain à Carthage Cement. Cette mise à disposition qui prend effet à partir du 1er janvier 2011 est consentie et acceptée moyennant une redevance annuelle en hors taxes de 5.000 DT. La charge constatée à ce titre au 30 juin 2014 s'élève à un montant hors taxes de 2.500 DT. Le solde de la créance s'élève à 171.481 DT au 30 juin 2014.

NOTE N°27 : INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIES (suite)

- (b) La société Carthage Cement a conclu le 6 Mai 2010, avec la société « JUGURTHA STUDIES » une convention pour la réalisation de l'étude géologique, la cartographie, la stabilité des fronts et la planification de l'exploitation des carrières de Jebel RESSAS. Les honoraires sont fixés à un montant ferme et non révisable en hors taxes de 44.000 DT. Aucune facturation n'a été effectuée en 2014. Le solde de la dette envers Jugurtha Studies s'élève à 12.769 DT au 30 Juin 2014.
- (c) La société Carthage Cement a signé en avril 2010, avec la société « MAGHREB CARRELAGES » un contrat portant sur la location d'un local à usage de bureau d'une superficie totale de 324 m², faisant partie de l'immeuble situé au Km 4,7 autoroute sud Ben AROUS, 2013 Tunis. Le loyer annuel en hors taxe est fixé à 73,500 DT le m², payable trimestriellement par avance, et augmenté de 5% l'an. Le contrat a été résilié à la fin du premier trimestre de 2012. Le solde de la dette envers la société MAGHREB CARRELAGES s'élève 34.518 DT au 30 juin 2014.
- (d) La société Carthage Cement a signé le 1er Janvier 2010, avec la société « LA GRANDE IMMOBILIERE DU NORD » un contrat portant sur la location d'un local à usage de bureau d'une superficie totale de 650 m² avec 10 places de parking extérieurs, faisant partie de l'immeuble situé à la rue du lac d'Annecy les berges du lac, 1053, Tunis. Le loyer annuel est fixé à 147 DT par mètre carré. Le contrat a été résilié à la fin du troisième trimestre de 2012. Le solde de la dette envers la société LA GRANDE IMMOBILIERE DU NORD s'élève à 14.209 DT au 30 juin 2014.

NOTE N°28 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements hors bilan de la société se présentent comme suit :

Types d'engagements	Valeur Totale
1/ Engagement données	
a) Garanties personnelles	
*Cautionnements (A)	2 000 000 €
*Aval (B)	10 000 000 TND
*Autres Garanties	1 800 000 TND
b) Garanties réelles	
* Hypothèques	519 966 365 TND
* Nantissement	487 968 000 TND
c)Effets escomptés et non échus	6 000 024 TND
d) Impayés Commerciaux non débités	3 354 374 TND
TOTAL	1 033 693 963 TND
2/ Engagements Reçus	
a) Garanties personnelles	
*Cautionnements en € (C)	1 550 000 €
*Cautionnements en DTN	10 347 000 TND
*Autres Garanties (D)	14 075 000 €
TOTAL	46 325 125

- (a) Il s'agit d'une caution donnée par la STB au profit de NLS portant sur un montant de 2000000€
- (b) Il s'agit d'un aval donné par la BNA au profit de la CDC suite Billets de trésorerie accordés par la CDC à Carthage Cement
- (c) Il s'agit des cautions bancaires données par les fournisseurs dont détail dans l'annexe3 en contre partie des avances payées par Carthage Cement
- (d) Il s'agit d'une caution bancaire payable à la première demande donnée par FLSmidth à Carthage Cement sur la construction cimenterie

RAPPORT
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES
ARRETES AU 30-06-2014

Messieurs les Actionnaires
de la société CARTHAGE CEMENT SA
Lotissement les jardins du Lac, Lac II, 1053

Messieurs

Conformément aux dispositions de l'article 21 bis de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, nous avons effectué l'examen limité des états financiers intermédiaires de la Société CARTHAGE CEMENT SA («CARTHAGE CEMENT » ou « Société ») arrêté au 30 juin 2014 tels qu'ils sont joints au présent rapport et faisant apparaître des capitaux propres totalisant 251.849.342 DT, y compris la perte de la période s'élevant à 13.686.007 DT. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation de ces états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables tunisiennes. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Un examen limité d'états financiers intermédiaires consiste à obtenir les informations nécessaires, principalement auprès des personnes responsables des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques ainsi que toute autre procédure d'examen appropriée. Un examen de cette nature ne comprend pas tous les contrôles propres à un audit effectué selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Il ne permet donc pas d'obtenir l'assurance d'avoir identifié tous les points significatifs qui auraient pu l'être dans le cadre d'un audit et, de ce fait, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Fondement de notre conclusion avec réserves

1. Comme indiqué dans la note 27 aux états financiers relative aux parties liées, la Société détient une créance sur BINA TRADE de 16.546.149 DT (y compris les effets escomptés et non échus). L'encours de la créance BINA TRADE enregistre une augmentation d'un exercice à un autre et l'historique de la créance montre des retards importants par rapport aux délais de règlement contractuels ainsi que des cas fréquents d'impayés. Au vu de l'historique de cette créance et des autres informations collectées durant notre examen limité, nous estimons que son recouvrement pourrait être compromis. Par ailleurs, le rapprochement des comptes entre CARTHAGE CEMENT et BINA TRADE fait ressortir un écart de 245.342 DT correspondant à une facture émise en 2011 par CARTHAGE CEMENT et non comptabilisée chez BINA TRADE.

Il est à noter aussi que la Société détient une créance sur la société Maghreb Transport (partie liée) de 579.833 DT et qui demeure non remboursée depuis 2008.

Aucune provision pour dépréciation n'a été constatée par le management au titre de ces créances, s'élevant à un montant total de 17.125.982 DT au 30 Juin 2014.

2. Ainsi qu'il en est fait mention dans la note IV.3 aux états financiers intermédiaires, CARTHAGE CEMENT a fait l'objet de plusieurs contrôles fiscaux au titre des exercices non prescrits, il s'agit de :

- Un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels la Société est soumise et couvrant la période allant du 22 octobre 2008 au 31 décembre 2010. Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en décembre 2011 et ayant pour effet de ramener le crédit de la TVA au 31 décembre 2010 de 3.284.195 DT à 3.276.747 DT et de réclamer à la Société un complément d'impôts et taxes de 16.368.135 DT dont 3.026.071 DT de pénalités et 4.094.561 DT d'excédent d'impôt sur les sociétés.

En juillet 2012, un arrangement partiel a été conclu entre la Société et l'administration fiscale, en vertu duquel la Société a accepté les redressements touchant principalement le rejet de la déduction des charges reportées. Cet arrangement a donné lieu à la signature d'une reconnaissance de dette d'un montant de 6.483.309 DT dont 1.381.793 DT de pénalités, qui a été constaté en comptabilité.

En Août 2012, la Société a reçu un arrêté de taxation d'office ayant pour effet de réclamer à la Société un complément d'impôts et taxes de 7.228.764 DT dont 780.420 DT de pénalités et 3.960.618 DT d'excédent d'impôt sur les sociétés. La Société a contesté cette taxation et elle a porté l'affaire devant le tribunal de première instance.

- Suite à une notification adressée le 27 mars 2013, la Société a fait l'objet, d'un deuxième contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2012. La notification des résultats de ce contrôle a été adressée à la Société en décembre 2013 et ayant pour effet de ramener le crédit de la TVA au 31 Décembre 2012 de 1.655.484 DT à 1.589.170 DT et de réclamer à la Société un complément d'impôts et taxes de 3.152.700 DT dont 334.916 DT de pénalités et 2.264.449 DT d'excédent d'impôts sur les sociétés. Un passif d'impôt de 1.001.261 DT est déjà comptabilisé dans les comptes de la Société (au titre de la résorption des frais préliminaires). La Société a formulé le 07 janvier 2014 son opposition quant aux autres éléments du résultat de la vérification. A la date du présent rapport, la Société n'a pas reçu de réponse de la part de l'administration fiscale quant aux réserves formulées aux chefs de redressement.
- La société Les Grandes Carrières du Nord, scindée en Octobre 2008 en deux sociétés : Carthage Cement SA et Les Grandes Carrières du Nord Trade a fait l'objet d'un contrôle fiscal au cours de l'exercice 2010 au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2008. Un avis de redressement a été notifié en Octobre 2010 aux sociétés Carthage Cement SA et Les Grandes Carrières du Nord Trade, et ayant pour effet de réclamer un complément d'impôts et taxes de 916.323 DT, dont 299.478 DT de pénalités. CARTHAGE CEMENT a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification. En juillet 2013, la Société a reçu un arrêté de taxation d'office ayant pour effet de réclamer à la Société un complément d'impôts de 647.711 DT dont 227.418 DT de pénalités. Le montant de la taxation d'office a été confirmé par un jugement du tribunal de première instance de Tunis en date du 19 Mars 2014.

La Société estime qu'elle est en droit de ne constater aucune provision complémentaire au titre des contrôles fiscaux susmentionnés. Au stade actuel des procédures, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur le bien fondé de cette décision

3. Nous n'avons pas reçu de réponses à toutes nos lettres de circularisation adressées aux avocats. Cette situation a pour effet de limiter l'étendue de nos diligences d'examen limité.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, et sous réserve de l'effet des situations décrites au paragraphe précédent, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la Société CARTHAGE CEMENT SA au 30 juin 2014, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie.

Tunis, le 12 Septembre 2014

***Les Commissaires aux Comptes
Associés M.T.B.F***

F.M.B.Z KPMG TUNISIE

Ahmed BELAIFA

Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI